



Investir dans la qualité de vie au travail

ça rapporte !

Avez-vous déjà pensé à évaluer la qualité de vie au travail dans votre organisation ?

Des études montrent un lien réel entre les risques psycho-sociaux et l'augmentation de l'absentéisme, les taux élevés de rotation du personnel, les coûts de non qualité, la réduction de la productivité, etc...

Améliorer la qualité relationnelle dans une structure permet :

- la réduction de l'absentéisme
- la prévention et la maîtrise des difficultés relationnelles
- l'optimisation de la productivité
- l'amélioration des relations avec les fournisseurs ou les clients
- l'amélioration du climat de travail

La Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation (CPMN) propose une approche globale pour améliorer la prévention des risques psychosociaux, basée sur la mise en œuvre d'un processus de médiation.

En partenariat avec Sciences PO Grenoble.

Pour en savoir plus, consultez le site de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation :

www.cpmn.info - www.wikimmediation.org

Le Contrat Cadre Éthique et Médiation®

Un contrat Cadre Éthique et Médiation®, pour qui ?

Les organisations qui souhaitent développer la qualité relationnelle, se positionner par rapport aux valeurs respectueuses des personnes, qui souhaitent introduire une pratique concrète pour mettre en application leurs engagements dans ces domaines, sont concernées par le "Contrat cadre Ethique et Médiation®", une idée originale qui s'appuie sur les besoins des organisations.



Quel est l'intérêt du Contrat Cadre Ethique et Médiation® pour mon organisation ?

L'objectif est de permettre aux organisations de faire face aux inévitables conflits auxquels elles sont confrontées et d'avoir un processus fiable d'externalisation des contentieux, litiges et conflits par la voie de la médiation...

Des processus durables de prévention des conflits et d'optimisation de la qualité relationnelle seront mis en place, en vue de l'amélioration de la performance de l'organisation.

Pourquoi un "Contrat Cadre" ?

À la différence d'une charte, un contrat présente des engagements, avec des moyens dédiés au suivi. Il s'agit ici d'engagements de progrès qui permettent aux organisations de se positionner dans l'action, soutenue par le Label ETHIQUE ET MEDIATION®, délivré en toute indépendance par des médiateurs professionnels.

Ce contrat consiste dans la mise en place d'un processus global, encadré par des médiateurs expérimentés, membres de la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation.

Le Contrat Cadre Éthique et Médiation®

La mise en place du Contrat Cadre Éthique et Médiation® se déroule en 5 étapes

1

Démarrage du projet

Sensibilisation au fonctionnement optimum du dialogue social et des relations industrielles par la mise en œuvre du processus de médiation.

2

Diagnostic : chiffrage, évaluation qualitative

Organisation d'un chiffrage des dysfonctionnements des ressources humaines par questionnaire ciblé (construction d'un diagnostic chiffré en collaboration avec l'entreprise).

3

Bilan et préconisations, élaboration d'un plan d'action

Réalisation d'un bilan et mise en avant des priorités, réalisation d'un plan d'actions.

4

Lancement interne du Contrat (CEEM)

Mise en œuvre du CCEM par formation et sensibilisation sur le processus de Médiation et des outils de communication pour permettre en amont de travailler sur toutes les actions définies dans les plans d'actions. Réalisation de la Charte Contractuelle.

5

Mise en œuvre du plan d'actions et suivi

Coaching de projet, suivi des plans d'actions, réajustement, actions correctives et vérification par indicateurs de la performance de la méthode. Bilan des actions, restitutions et déploiement.

Un processus rigoureux ; Des résultats concrets et pérennes !

Méthodologie et Déontologie

La médiation est une intervention effectuée par un professionnel confirmé utilisant une méthodologie spécifique et respectant une déontologie rigoureuse.

Le médiateur s'engage

- À la confidentialité la plus complète
- À agir dans le respect du Code d'Éthique et de Déontologie des médiateurs

Les garanties de la médiation

- Neutralité
- Indépendance
- Impartialité
- Confidentialité

) + (CHAMBRE
PROFESSIONNELLE
DE LA **MEDIATION**
ET DE LA NEGOCIATION



Nous vous invitons à prendre contact avec nous



Christophe de MEEÛS
Médiateur professionnel
Secrétaire Général de la CPMN
Chambre Professionnelle de la Médiation
et de la Négociation

Responsable qualité de l'EPMN
École Professionnelle de la Médiation
et de la Négociation

06.72.91.41.37
demeus@cpmn.info



Christian BOS
Médiateur Professionnel
Responsable Développement
Commercial CCEM

06.23.24.16.72
contact@lormediation.fr
site web : lormediation.fr